

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale  
du débat public

## Décision n° 2024 / 14 / 7 du 15 janvier 2024 relative aux projets DSFM et EOLIEN EN MER NORD-ATLANTIQUE – MANCHE-OUEST

### La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu sa décision N°2023/32/ DSFM ET EOLIEN EN MER NAMO/ 1 du 5 avril 2023 d'organiser un débat public sur la révision du volet stratégique du document stratégique de la façade maritime NORD-ATLANTIQUE – MANCHE-OUEST et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime et désignant M. Floran AUGAGNEUR président de ce débat public,

Sur proposition de M. Floran AUGAGNEUR, président de la commission particulière du débat public,

Après en avoir délibéré,

Décide :

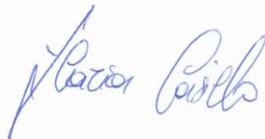
#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Vinciane TRICOIRE est désignée membre de la Commission particulière du débat public sur la révision du volet stratégique du document stratégique de la façade maritime NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 janvier 2024.



La vice-présidente  
I. Casillo